

CALENDRIER MOUVEMENT INTER 2022

- **du mardi 9 novembre 2021 à midi au mardi 30 novembre 2021 à midi**, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. Contactez les élus et militants de votre section académique SNES-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.
- **à partir du 1er décembre 2021**, téléchargez votre confirmation de demande dans l'application SIAM. Vous devrez la remettre à votre chef d'établissement une fois complétée des pièces justificatives et signée (voir calendrier académique). Faites parvenir une copie complète de votre dossier à votre section académique SNES-FSU.
- **en décembre 2021**, en fonction du calendrier académique, constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap. Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre vos démarches auprès du médecin conseiller technique du recteur et/ou auprès de la maison départementale des personnes handicapées. Contactez votre section académique SNES-FSU pour vous accompagner dans vos démarches.
- **en janvier 2022**, selon le calendrier académique, consultez votre barème. La section académique du SNES-FSU vous aidera pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun de vos vœux et vous accompagnera dans votre éventuelle demande de correction.
- **vendredi 11 février 2022 minuit** : date limite pour envoyer une demande tardive. Contactez votre section académique SNES-FSU pour vous accompagner dans votre démarche.
- **jeudi 3 mars 2022** : l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait-e du résultat, contactez le secteur emploi du SNES-FSU national (emploi@snes.edu) qui pourra vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.